Envoyé en préfecture le 08/08/2025
Reçu en préfecture le 08/08/2025
Publié le 11/08/25
ID : 066-216601740-20250702-D422025-DE

D42 2025
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE SAINT FELIU D'AVALL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le deux juillet deux mille vingt-cinq à 18H30, les membres du conseil municipal de la commune de Saint Feliu d'Avall se sont réunis dans la Salle du Conseil Municipal en séance ordinaire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.
Date d'envoi de la convocation : 25/06/2025
Étaient présents : CAZALS HENRI - GARRIDO ROGER – CASES Michel - Daniel ERRE - CARBO MICHELLE - BALESTE MARIE - -DOGOR FRANCIS - ESPIRAC HELENE - LAMARQUE MARIE JOSEE - LLOBET CHRISTOPHE - Anne Marie PORTA - LERAY Philippe – SUELVES SEBASTIEN - SOL FREDERIC - TEYSSEYRE THIERRY – COPIN Martine
formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 23 membres.
Absents excusés :
MAURAT CHRISTINE qui avait donné procuration à Marie BALESTE
LAMARQUE JOELLE qui avait donné procuration à Marie-José LAMARQUE
RIUBRUJENT CHRISTIANE qui avait donné procuration à Frédéric SOL
DELAFUENTE STEPHANIE qui avait donné procuration à Michel CASES
BRUZY ALBERT – OMS BRUNO - TROGNO Marie

OBJET : OPERATIONS CONJOINTES DE MARKETING TERRITORIAL 2025 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L ASSOCIATION AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL DE ST FELIU D AVALL

Dans le souci de favoriser les festivités de la commune, la ville consacre une partie de ses actions de marketing territorial à des manifestations et actions de communication, évènementielles ou protocolaires, mettant en valeur le territoire. La dynamique du territoire implique des actions de proximité permettant de valoriser un maillage local d'activités qui sont autant d'atouts et de centres d'intérêts pour la population comme pour l'attractivité touristique.

Monsieur le Maire souhaite proposer, dans le cadre des opérations conjointes de marketing territorial, d'associer l'association amicale du personnel, sur les opérations suivantes pour l'année 2025 :

DEPENSES TTC		RECETTES TTC	
Objet	Montant TTC	Objet	Montant TTC
Festival de l'amicale des 4 et 5 juillet 2025	8429.07 €	Part commune Part Amicale du personnel	4214.53€ 4214.54 €
TOTAL	8429.07€	TOTAL	8429.07 €

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal décide de voter à l'unanimité cette délibération

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document utile dans ce dossier

DIT QUE les crédits sont disponibles sur le budget en cours

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Maire

Roger GARRIDO.

MAIRIE DE St FELIU D'AVALL 66700 PYRENEES-ORIENTALES

Nombre de membres afférents au C.M : 23
Nombre de conseillers présents : 16
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 20
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
Publication et notification du :